

Conditions Générales de Vente professionnels

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

1. APPLICATION ET OBJET

- 1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «CGV») sont applicables à la vente de tout produit neuf ou d'occasion (ci-après le ou les «Produit(s)») par Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel (ci-après « Jim parachutisme») ou le « Vendeur») à destination de ses clients agissant dans le cadre professionnel (ci-après le « Client ») en France et à l'international à l'exclusion de la principauté d'Andorre.
- 1.2 Les présentes CGV qui régissent les relations entre Jim parachutisme et son Client sont complétées d'un devis et éventuellement d'un bon de commande.
- 1.3 Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur.
- 1.4 Aucun autre document que les présentes ne pourra créer d'obligation entre les parties à moins de faire l'objet d'un écrit et signé par les deux parties.
- 1.5 Jim parachutisme se réserve le droit de modifier ponctuellement ses CGV. La relation entre le Client et Jim parachutisme sera toujours régie par les dernières CGV en vigueur.

2. FORMATION DU CONTRAT

- 2.1 Le Client peut procéder à une commande de Produits : (1) par email, (2) par téléphone, (3) dans l'atelier de Jim parachutisme situé dans le hameau du Champ à saint François de sales (73340), (4) dans un local permanent situé au sein de l'école de Savoie du parachutisme, situé à l'aéroport du Bourget du lac à Viviers du lac (73340), (5) de manière occasionnel et sur demande du client, dans l'un des centres d'école de parachutisme où intervient régulièrement Jim parachutisme qui sont situés à Corbas, à Grenoble et à Saint-Galmier.
- 2.2 Dans tous les cas, Jim parachutisme transmet au Client par remise en main propre ou par email un devis au sein duquel sont précisés les caractéristiques essentielles du ou des Produits, leur nature, leur objet ainsi que leur prix. Ce devis est accompagné des présentes CGV.
- 2.3 Le devis est établi sur la base des informations et de tout document pertinent communiqués par le Client.
- 2.4 Le Client effectue une commande par remise en main propre d'un exemplaire du devis signé par ses soins, daté et accompagné de la mention « lu et approuvé, bon pour accord, ou par retour d'email de confirmation. Dans ce dernier cas, une confirmation de la commande sera envoyée par email par Jim parachutisme au Client.
- 2.5 Toute demande, exigence, contrainte modificative ou complémentaire demandée par le Client après la formation du contrat entraîne, si elle est acceptée par le Vendeur : (1) la suspension des délais de fourniture, (2) l'émission d'un devis complémentaire par le Vendeur, que le Client retournera au Vendeur signé et daté ou acceptera par retour d'email de confirmation.

3. PRIX

- 3.1 Les prix sont stipulés en euros, toutes taxes comprises. Les prix sont établis franco de port, sauf accord préalable express convenu avec le Client. Le détail du prix est indiqué dans le devis. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Pour les Produits importés des Etats-Unis, tout changement de taux de change entre le jour de l'élaboration du devis et le jour de l'acceptation du devis pourra être répercuté sur le prix du Produit. Ainsi, le prix définitif est celui en vigueur le jour de l'acceptation du devis par le Client avec le taux de change applicable au jour de l'acceptation du devis.
- 3.2 Les tarifs de livraison sont à la charge du Client, sauf clauses contraires stipulées au sein du devis. Les différentes options de livraison (accompagnées de leurs tarifs), sont présentées dans le devis.
- 3.3 Dans l'hypothèse d'une livraison de produits hors du territoire Français, les taxes douanières et formalités sont à la charge exclusive du Client, sauf indication contraire.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT ET PENALITES

- 4.1 La commande sur devis n'est considérée comme définitive par le Vendeur qu'après le versement d'un acompte tel qu'indiqué dans le devis accepté. Le montant de l'acompte est fonction du Produit commandé et de son état neuf ou d'occasion. Aucun acompte n'est versé pour le matériel d'occasion dont le règlement se fait comptant au jour de la réception du Produit.
- 4.2 Hors cas de force majeure, toute annulation de la commande par le Client ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte prévu.
- 4.3 Le solde du prix sera versé par le Client lors de la livraison du Produit.
- 4.4 Les factures de Jim parachutisme doivent être payées à réception sauf conditions particulières stipulées expressément dans le devis ou la commande. Les factures qui ne sont pas contestées dans les 15 jours de leur réception valent acceptation des Prestations effectuées.
- 4.5 À défaut de paiement dans le délai convenu (soit 30 jours) le Client sera redevable de plein droit envers Jim parachutisme d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. En plus des pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due de plein droit en cas de retard de paiement. Dès lors que les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Jim parachutisme pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
- 4.6 Les règlements se font par virement bancaire, chèque ou espèce. Les éventuels frais liés au paiement seront supportés par le Client. Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.
- 4.7 En cas de non-paiement d'une facture à la date d'échéance, Jim parachutisme se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande en attendant la régularisation de la situation, et d'exiger le paiement préalable des prochains Produits vendus sans que cette inexécution puisse être considérée comme étant imputable à Jim parachutisme.
- 4.8 Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Jim Parachutisme par le Client, sans préjudice de toute autre action que Jim parachutisme serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

5. LIVRAISON

- 5.1 Les livraisons sont majoritairement réalisées via les services de La Poste, ils peuvent l'être également via un autre service de transport en fonction du gabarit des produits et de la destination choisie. Cette information sera renseignée sur le devis.
- 5.2 Lors de la livraison du Produit, Jim parachutisme remet au Client un document constructeur le Produit.
- 5.3 Les délais de livraison du Produit mentionnés au sein du devis ne sont communiqués qu'à titre indicatif celui-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison initialement prévu ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le Client.
- 5.4 En aucun cas, Jim parachutisme ne pourra être tenu responsable des retards en cas de force majeure (guerre, grève, incendie, inondations, blocage des approvisionnements, etc.). En outre, de nombreux Produits sont importés de pays outre-Atlantique et le Vendeur ne peut être tenu responsable des erreurs d'acheminement ou retards de livraison dû aux transporteurs.
- 5.5 La responsabilité de Jim parachutisme ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, perte ou vol, même s'il a choisi le transporteur.

6. TRANSFERT DE RISQUE

- 6.1 Les Produits voyagent toujours aux risques et périls du Client (même pour les produits expédiés franco) et ce nonobstant la clause de réserve de propriété telle que stipulée ci-après. Pour les Produits que Jim parachutisme est chargée d'expédier, sauf convention contraire, le transfert des risques a lieu dès le chargement dans ses locaux sur le mode de transport choisi pour le compte du Client ;
- 6.2 Pour les Produits expédiés hors de France, le transfert des risques s'effectuera conformément à l'Incoterm figurant sur l'accusé de réception de commande émis par Jim parachutisme. A défaut l'Incoterm CCI 2010 EXW (EX WORKS) est retenu.
- 6.3 Par ailleurs, en cas d'enlèvement des Produits par le Client, le transfert des risques lié aux produits, lui est transféré au moment de cet enlèvement. La clause de réserve de propriété prévue ci-après est sans incidence sur le transfert des risques des Produits au Client.

Conditions Générales de Vente professionnels

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

7. RESERVE DE PROPRIETE

7.1 Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

7.2 De convention expresse, Jim parachutisme pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et Jim parachutisme pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

7.3 Le Client ne pourra revendre ses produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le Client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

8. RECEPTION

8.1 Le Client doit effectuer un contrôle quantitatif et qualitatif des Produits à leur livraison, vérifier les références et leur conformité à la commande, ainsi que l'intégrité des Produits livrés et de leur emballage.

8.2 En cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation du Client, quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, ne sera acceptée par Jim parachutisme que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la remise des Produits par Jim parachutisme au Client ou au transporteur telle qu'elle résulte du bon de transport. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

8.3 Aucun retour de Produit ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès, écrit de Jim parachutisme.

8.4 Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client. Les frais de retour ne seront à la charge de Jim parachutisme que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par lui ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par Jim parachutisme est habilité à effectuer le retour des Produits concernés.

8.5 Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par Jim parachutisme, le Client ne pourra demander à Jim parachutisme que le remplacement des Produits non conformes et/ou leur remboursement, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

8.6 La réception sans réserve des produits commandés par le Client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

8.7 La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des Produits concernés.

9. GARANTIE DES VICES APPARENTS ET CACHES

9.1 Outre la garantie légale des vices cachés, Jim parachutisme garantit ses Produits à l'égard du Client pendant une durée de dans un délai de 30 jours après la livraison ou dans la limite de 50 sauts à compter de la livraison du Produit. La garantie est limitée au remplacement gratuit du produit ou de la pièce défectueuse sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Les interventions au titre de cette garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

9.2 Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au Vendeur sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente du Vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.

Toute réparation inférieure à 150€ sera exécutée sans accord préalable du Client. Un récapitulatif détaillant les réparations effectuées sera adressé au Client par le Vendeur. Au-delà de 150€, les travaux de réparation seront effectués après accord du Client.

9.3 La garantie de Jim parachutisme est exclue si le défaut est dû à l'usure normale, à une négligence, à une modification du Produit par le Client, à un usage impropre ou anormal, à un entretien ou à un montage défectueux. La garantie commerciale est également exclue si le Client n'a pas respecté la notice technique et d'utilisation qui lui aura été transmis. A cet égard, le Client s'engage notamment à procéder à toute maintenance, révision et/ou à toute réparation du Produit exclusivement au sein de l'atelier de Jim parachutisme ou chez un revendeur officiel du fabricant ou constructeur.

9.4 Les frais éventuels de port sont à la charge du Client qui ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie. Sont exclus de La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

9.5 Certains produits proposés à la vente bénéficient également d'une garantie commerciale consentie par le fabricant ou constructeur. Le cas échéant, l'étendue et la durée de cette garantie seront indiquées dans une notice de garantie fournie lors de la livraison. Jim parachutisme ne peut être engagée d'aucune façon que ce soit dans les garanties assumées par les fabricants/constructeurs à moins de s'être accordé avec ces derniers sur la prise en charge des réparations en question.

10. RESPONSABILITE

10.1 La responsabilité de Jim parachutisme ne peut être engagée pour tout préjudice subi par le Client, au cas où les produits vendus seraient entreposés, par le Client et/ou ses sous-traitants ou prestataires, dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature et les instructions et directives du vendeur.

10.2 A titre de condition essentielle de la vente, le Client est donc seul responsable notamment de l'usage des Produits fournis par le Vendeur et de leur adéquation à l'utilisation qui en est faite. Le fait pour le Client d'avoir communiqué des spécifications ne transfère pas la charge de cette responsabilité au Vendeur.

10.3 Le Client est seul responsable de veiller notamment à la compatibilité des Produits achetés aux matériaux avec lesquels ils doivent être en contact direct ou indirect, à leur utilisation conforme aux règles de l'art, aux conditions dans lesquelles les Produits seront utilisés. Il est seul responsable du respect des conditions de sécurité adéquates. Il appartient également à ce titre au seul Client de s'assurer que les Produits sont conformes aux règles de sécurité pour l'emploi considéré dans l'environnement envisagé.

10.4 Sous réserve de toute disposition légale d'ordre public, le Vendeur ne contracte pour ses Produits aucune obligation de résultat et ses obligations sont limitées à la vente et à la livraison de Produits conformes aux exigences des réglementations en vigueur applicables en France pour ce type de produit, à l'exclusion de toute mise en œuvre, qui reste l'affaire propre du Client.

10.5 En tout état de cause, la garantie du Vendeur se limite au remplacement des Produit reconnues défectueux pour une raison dont il serait expressément et contradictoirement reconnu responsable.

10.6 Jim parachutisme ne garantit en aucun cas les dommages indirects et/ou immatériels (préjudice moral ou commercial, pertes de données, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de commandes ou de clientèles.) quels qu'ils soient qui pourraient être causés par les Produits ou du fait des Produits que ce soit au Client ou à tout tiers. Sa responsabilité est en tout état de cause plafonnée au montant du Produit en cause. En tout état de cause, et dans les limites prévues par la loi en fonction de la qualité du Client, la responsabilité de Jim parachutisme est plafonnée au montant du prix effectivement encaissé de la commande objet du litige. Les prix proposés tiennent compte du risque prévisible entre les parties et notamment la présente limitation de responsabilité déterminante de l'équilibre économique du contrat.

11. DONNEES PERSONNELLES

11.1 Dans le cadre de l'application des présentes CGV, et pour les finalités suivantes : traitement et suivi du dossier du Client, la livraison du Produit, la gestion du SAV, le respect des obligations légales. Jim parachutisme pourra être amené à procéder à des traitements de données personnelles. Le cas échéant, Jim parachutisme devra s'assurer de la mise en œuvre des mesures de sécurité, de confidentialité et de conservation des données personnelles conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et au règlement européen sur la protection des données entrée vigueur depuis le 25 mai 2018. Pour des raisons de gestion des commandes, Jim parachutisme pourra être amené à partager ces informations de manière temporaire et sécurisé avec ses fabricants ou fournisseurs situés aux Etats-Unis ayant adhéré aux principes de la Sphère de sécurité (Privacy Shield), tels que préconisés par le Département du Commerce des Etats-Unis, ou en utilisant les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne, ou en obtenant le consentement de la personne concernée, ou en adoptant d'autres moyens afin de

Conditions Générales de Vente professionnels

Monsieur Jean Marie FABRE, entrepreneur individuel – JIM PARACHUTISME - LE CHAMP à SAINT FRANCOIS DE SALES (73340)
Mail: jim@jimparachutisme.com – Site internet : jimparachutisme.com – Tel : 06 32 74 53 29 - RCS de Chambéry 790 935 233

s'assurer que un niveau de protection adéquat est prévu conformément à la législation française et européenne.. Les données collectées sont conservées pendant la durée de la collaboration de Jim parachutisme et du Client et s'engage à ne pas conserver les données personnelles pour une durée supérieure à celle nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Jim parachutisme met en place, dans le cadre d'une démarche de mise en conformité avec la nouvelle réglementation, les moyens permettant la sécurité des données.

11.2 Chaque Client ou personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement à l'ensemble des données lui concernant en adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur Jean Marie Fabre – Le champ à St François de Sales (73340) ou via l'adresse e-mail: jim@jimparachutisme.com.

11.3 Chaque Client ou personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement à l'ensemble des données lui concernant en adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur Jean Marie Fabre – Le champ à St François de Sales (73340) ou via l'adresse e-mail: jim@jimparachutisme.com

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs présents ou reproduits sur les Produits ou sur le site internet de Jim parachutisme sont protégés au titre du droit des marques et, plus généralement, de la propriété intellectuelle. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque ou du droit de propriété intellectuelle.

13. FORCE MAJEURE

La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. Sont considérés comme tels notamment, sans que cette liste soit limitative, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toute nature, les pandémies...

La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension immédiate de l'exécution du contrat. En cas de prolongation du cas de force majeure pendant plus de 60 jours, le contrat pourra être résolu à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité de part et d'autre.

14. ETHIQUE

De manière générale Jim parachutisme s'engage à respecter les standards éthiques les plus élevés et notamment à respecter les principes fondamentaux suivants dans le cadre de l'utilisation et/ou de la diffusion des Produits :

- interdire tout type de travail qui par sa nature ou ses conditions d'exécution pourrait compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des employés ;
- respecter les lois et règlements applicables concernant l'environnement ;
- respecter les lois et règlements relatifs aux agissements frauduleux ;
- se conformer strictement aux directives, lois, et règlements applicables concernant la corruption (active ou passive) et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts ;
- développer des pratiques commerciales loyales et transparentes.

15. TOLERANCE ET NULLITE PARTIELLE

15.1 Le fait qu'une partie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne peut en aucune manière être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

15.2 La dénonciation d'une clause quelconque des présentes ne peut, en aucun cas, être implicite et l'exécution par l'une des parties du contrat entraîne irrévocablement et de plein droit, sauf convention expresse contraire et acceptée par les parties, l'application des conditions générales suivantes.

15.3 L'éventuelle annulation d'une clause n'affectera pas la validité des autres clauses des présentes.

16. PREUVE :

En cas de litige, les parties acceptent de considérer le fax et l'e-mail comme un écrit original valant preuve parfaite et renoncent à contester ce moyen de preuve, sauf à discuter son authenticité.

17. CLAUSE RESOLUTOIRE

17.1 En cas de manquements graves et répétés de l'une ou l'autre des parties, la convention pourra être résolue de plein droit, en tout ou partie, un (1) mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception demeurée infructueuse, sans autre formalité et sans préjudice de tous dommages et intérêts, notamment en cas de non-paiement des échéances convenues, de péril des créances du Vendeur, ou de refus de modification de tarif du Vendeur.

17.2 En cas de résolution du contrat par le Client, pour quelque raison que ce soit, les acomptes versés resteront de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à remboursement. En cas de résolution du contrat par le Vendeur, les acomptes versés par le Client devront lui être remboursés. Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des dommages et intérêts qui seraient dus en plus par la partie défaillante.

17.3 Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle à toute réclamation, par l'une des parties, de versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit en raison du préjudice qu'elle subirait du fait d'une résiliation à l'initiative de l'autre partie.

18. ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

En cas de différend entre les parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution et la résiliation des présentes (ou de l'une quelconque de ses clauses), ces dernières s'engagent à négocier de bonne foi et tenteront d'abord de le résoudre à l'amiable.

En cas d'échec de règlement amiable, les parties s'en remettront à la compétence du Tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Vendeur même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.